



Sur la charité III

Ste Marie Eugénie de Jésus

Il y a un mot sur lequel je n'ai pas assez appuyé la dernière fois, c'est sur la suave charité que nous devons garder entre nous. Et pour aller d'abord au principe, vous devez remarquer que le gouvernement de la maison n'est pas un gouvernement sévère, il ne ressemble pas beaucoup à celui de saint Colomban. Il y a dans les Constitutions un article qui règle le nombre de coups devant être reçus pour chaque faute. Je vais tâcher de vous en donner des exemples : si l'on manque son *benedicite*, on en reçoit 5 ; 10, je crois pour ne pas demander la bénédiction avant de sortir, puis 15, 20, ainsi de suite ; nous avons cette Règle ici, du reste.

Dans d'autres Règles, comme celle des Trappistes, qui défendent de jamais parler, l'on conçoit que l'on puisse avoir un certain air triste et renfermé. La vie dure qu'ils mènent, se levant la nuit, jeûnant trois mois de l'année, travaillant sans cesse, exposés à l'intempérie des saisons, froid, chaud, etc. tout cela expliquerait que la gaieté ne régnât pas sur tous les visages, et cependant elle se trouve empreinte sur la figure de tous ces bons religieux. À plus forte raison, nous, mes sœurs, qui ne portons point les mêmes fardeaux, il ne faut pas paraître en être chargées.

Bannissons de notre extérieur tout ce qui pourrait en être rude. Que tout en nous sente la douce charité dont nous devons être remplies. Et cependant il ne faudrait pas croire que telle personne dont les manières seraient plus ou moins polies ne possédât point la charité. Non, il est malgré cela un fond de douceur : tel le réformateur de la Trappe. Ce n'était pas un homme doux, je vous assure, et cependant malgré cet extérieur un peu brusque, il y avait en lui une grande douceur tempérée, il est vrai, par une grande fermeté. C'est cette douceur forte et ferme que je voudrais vous voir avec les enfants, soit dit en passant.

Les pauvres Trappistes ne peuvent avoir des paroles suaves, ils ne parlent pas. Mais les Visitandines et les Assomptiades, par exemple, peuvent et doivent répandre l'onction de la charité sur toute parole que cette même charité leur fait prononcer.

« Que nos sœurs donc s'appliquent d'abord à méditer souvent tous les passages de l'Écriture où il est question de la sainte charité ; qu'elles écoutent le Saint-Esprit disant que celui qui n'aime pas est dans la mort et qu'avec toutes les vertus, toutes les souffrances et tous les sacrifices, on n'est aux yeux de Dieu qu'un airain sonnante et une cymbale retentissante si l'on n'a pas la charité. »

Je reprends. Voici les deux moyens que nous donne notre Règle pour acquérir cette admirable vertu de charité : la méditation et la prière. La prière est sans doute le moyen le plus sûr et le plus excellent que nous ayons pour obtenir toute vertu, mais surtout pour celle-là, selon ce qu'il est dit dans une des épîtres de saint Jean : « La charité vient de Dieu¹ » et

1. I Jn 4,7.

ailleurs : « Dieu est la source d'eau vive qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle². » Quelle est cette eau vive, sinon la charité ? C'est donc par la méditation que nous puiserons la charité dans le sein de Dieu même.

Il y a des personnes qui sont portées à se mettre en la présence de Dieu au commencement de leur oraison, puis à s'y tenir et à y demeurer tout le temps. Quoique cette oraison passive soit très bonne, il faut être déjà assez avancé dans la méditation proprement dite, pour pouvoir s'y livrer sans danger, sans crainte d'illusion, surtout les commençantes dans les voies de l'oraison. Il faut qu'elles se nourrissent d'abord des vérités évangéliques qui sont comme le trésor d'une âme. Ensuite au bout d'un an, de deux ans, on peut s'abandonner au charme que l'on trouve en sa présence, suivant en cela le bon plaisir de Dieu et l'ordre de sa supérieure. Quant aux âmes qui ont vraiment de la difficulté pour méditer comme il y en a quelquefois, qu'elles suivent leur attrait, sauf à réfléchir dans le jour sur quelque mystère et à s'occuper d'une parole de Notre-Seigneur qu'elles prendraient pour bouquet spirituel.

Vous me dites quelquefois qu'il est difficile de s'occuper toute la journée de Dieu, que vous avez bien des réflexions à faire sur telle et telle chose, bien des pensées qui vous préoccupent. Eh ! mon Dieu, supposez que vous les ayez, dites-moi, je vous prie, qui vous empêcherait de vous tenir toujours auprès de Dieu ? Croyez-vous que sainte Thérèse n'était pas obligée de penser aux bâtisses, n'était pas occupée de savoir dans quel lieu elle placerait ses filles. L'une conviendrait à cette maison, l'autre à cette autre, etc. Et cependant qui aime Dieu et pense plus à Lui que la séraphique Thérèse ?

Parce qu'il est dit dans la Règle que nous méditerons tous les passages de l'Écriture touchant la charité, il ne faut pas croire qu'on dût les prendre l'un après l'autre, courir sur chacun d'eux. Non, mais savourons-les dans le plus intime de notre cœur. Prions Notre-Seigneur de nous en bien faire connaître le sens. L'Évangile en est plein et à commencer par ceux que cite la Règle : « Celui qui n'aime pas est dans la mort³. »

Et cette parole de Notre-Seigneur : « Je suis venu vous donner un commandement nouveau, c'est que vous vous aimiez comme je vous ai aimés⁴. »

Que de choses à méditer dans ces deux textes, d'abord ce que c'est que l'amour, que la charité. Oh ! oui, c'est bien un précepte nouveau. Qui donc, avant le Fils de Dieu, aurait pu vous dire : « Aimez-vous comme je vous ai aimés. »

Il naît dans une crèche, devient le fils du charpentier, se revêt de nos misères et meurt sur le Calvaire. Pourquoi ? Parce qu'il nous aime. Ô excès d'amour de mon Dieu ! Tu ne t'arrêtes pas là. Sur la croix tu pries pour tes bourreaux, les flots de sang qui coulent de tes plaies adorables convertissent les cruels qui t'outragent. C'est donc ainsi que tu veux que j'aime mes frères ? Oui, mon Dieu, je veux marcher à l'odeur de tes parfums et aimer tous les hommes parce que tu n'as pas dédaigné de verser ton sang pour chacun d'eux.

2. Jn 4, 14.

3. I Jn 3, 14.

4. Jn 13, 34.